



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session

Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Lettre datée du 1er mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de l'Assemblée d'une question intitulée « Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ». Une lettre du Ministre des finances de la République populaire de Chine, en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de la Banque, est jointe, ainsi qu'un mémoire explicatif (annexe I) à l'appui de la requête susmentionnée, une copie du résumé du rapport annuel (annexe II) et un projet de résolution (annexe III).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, de la lettre du Ministre des finances de la République populaire de Chine, et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) **Wang Yingfan**



Pièce jointe

Lettre datée du 1er mai 2002, adressée au Secrétaire général par le Ministre des finances de la République populaire de Chine

En ma qualité de Président du Conseil des gouverneurs de la Banque asiatique de développement, j'ai l'honneur, par l'intermédiaire du bureau du Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies et conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de demander au Secrétaire général l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-septième session de l'Assemblée d'une question intitulée « Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale », compte tenu de la décision prise par le Conseil des directeurs de la Banque et ultérieurement approuvée par son président.

Un mémoire explicatif de la Banque (annexe I) à l'appui de la requête susmentionnée, un résumé du rapport annuel (annexe II) et un projet de résolution (annexe III) sont joints à la présente lettre, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

La Banque a conclu des accords de coopération, des mémorandums d'accord et d'autres arrangements de travail en coopération avec d'autres organes, organismes et organisations des Nations Unies s'occupant des questions économiques, notamment la Banque mondiale, le PNUD, la FAO, le FIDA, la CESAP et le FMI (protocoles d'accord sur l'analyse de la pauvreté); des mémorandums d'accord avec l'OIT et l'OMC sont en cours d'élaboration et devraient être conclus prochainement. La Banque a coopéré étroitement avec ces organismes et d'autres entités des Nations Unies concernant l'octroi de prêts et de subventions au titre de l'assistance technique. Elle a également participé de temps à autre aux processus préparatoires de divers comités et conférences sur les questions de développement organisés sous l'égide de l'ONU. Toutefois, il devient de plus en plus évident que la Banque est désavantagée du fait de son exclusion de nombreux comités et conférences des Nations Unies qui traitent de questions se rapportant à son mandat en matière de développement, et, compte tenu des objectifs communs qu'elle partage avec l'ONU, l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale lui permettrait de participer à ces réunions.

Par le biais du bureau du Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'ONU, je vous demanderais de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, et de le soumettre à son examen.

Le Ministre des finances
de la République populaire de Chine
et Président du Conseil des gouverneurs
de la BAsD
(Signé) **Xiang** Huaicheng

Annexe I

Fiche signalétique de la Banque asiatique de développement, 2002

Introduction

La Banque asiatique de développement (BAsD) contribue dans une large mesure au développement économique et social de ses pays membres en développement depuis sa création en 1966. Au cours des 35 dernières années, la région Asie-Pacifique a connu un développement économique et social sans précédent. En fait, plusieurs pays membres ont atteint des niveaux de développement égaux à ceux des pays industrialisés ou proches, et des progrès substantiels ont été enregistrés dans l'ensemble de la région en matière de développement. La Banque a joué un rôle important dans ces succès.

Conformément à sa Charte, la Banque demeure attachée aux idéaux de ses fondateurs, à savoir « promouvoir la croissance économique et la coopération dans la région et contribuer à l'accélération du processus de développement économique des pays membres en développement, collectivement et individuellement ». La mission de la Banque consiste à financer le développement de ses membres par le biais de projets et programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux contribuant de la manière la plus efficace à promouvoir la croissance économique harmonieuse de l'ensemble de la région. Toutefois, pour demeurer une institution efficace face à l'évolution des besoins des pays de la région, la Banque a constamment adapté ses priorités, les modalités de son assistance et sa structure organisationnelle et s'est transformée en une institution de développement pleinement opérationnelle, alors qu'initialement ses activités se limitaient pour l'essentiel au financement de projets.

Avec l'adoption de sa stratégie de réduction de la pauvreté à la fin de 1999, la Banque a fait de la lutte contre la pauvreté dans la région son principal objectif. La stratégie adoptée à cette fin repose sur trois piliers : croissance économique durable orientée vers les groupes déshérités, développement social et bonne gouvernance. Dans cette optique, elle octroie des prêts, des garanties et une assistance technique connexe pour l'exécution de projets et programmes dans les pays membres en développement.

Contrôle

Au 31 décembre 2001, la Banque appartenait à 59 membres : 20 étaient membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et 39 étaient des pays membres¹ en développement de la région Asie-Pacifique. Les deux principaux actionnaires, au 31 décembre 2000, étaient le Japon et les États-Unis, ayant souscrit chacun 15,9 % du total; les pays membres européens avaient souscrit globalement 15,1 %; l'Australie, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande, 12,6 %; et le Canada, 5,3 %. Les pays membres de l'OCDE contrôlent 65 % du capital de la Banque et fournissent 65 % du personnel d'encadrement.

¹ Le terme « pays », tel qu'employé dans le contexte de la BAsD, vise un membre de la Banque et n'implique de sa part aucun jugement quant à la souveraineté ou au statut indépendant du membre en question.

Siège

La Banque a son siège à Manille et compte 22 bureaux à l'étranger, y compris 14 missions résidentes dans les pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Viet Nam; un bureau de pays aux Philippines; un bureau régional à Vanuatu; un bureau de liaison spécial au Timor oriental; des missions élargies en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Gujérat (Inde); et trois bureaux de représentation à Washington (États-Unis) pour l'Amérique du Nord; Francfort (Allemagne) pour l'Europe; et Tokyo (Japon) pour le Japon. La Banque est régie par l'Accord portant création de la Banque asiatique de développement (Charte) qui a force de loi dans chacun de ses 59 pays membres.

Organisation

Tous les pouvoirs de la Banque appartiennent au Conseil des gouverneurs qui comprend un gouverneur et un suppléant désignés par chaque membre, lesquels sont généralement des ministres des finances, des gouverneurs de banque centrale ou des hauts fonctionnaires de rang comparable.

La Banque est dotée, à son siège, d'un Conseil des directeurs résident, composé de 12 membres élus par les gouverneurs. Le Conseil définit les grandes orientations des activités générales de la Banque; il examine également et approuve tous les prêts, garanties, investissements de participation et subventions au titre de l'assistance technique d'un montant dépassant un million de dollars, de même que le programme annuel d'emprunt de la Banque.

Le Président, qui est également Président du Conseil des directeurs, assume la responsabilité des opérations courantes de la Banque, avec la collaboration de trois vice-présidents.

Ressources ordinaires en capital et fonds spéciaux

En ce qui concerne l'octroi de prêts, la Banque fournit des fonds par prélèvement sur ses ressources ordinaires en capital (ROC) ou sur des fonds spéciaux. Elle finance ses opérations de prêts ROC par le biais d'emprunts, de capital versé, de réserves et de remboursements de prêts. Les fonds spéciaux proviennent essentiellement des contributions des pays membres et sont fournis par la Banque, à des conditions de faveur, aux pays membres les plus déshérités.

Opérations financières

La Banque suit des pratiques prudentes en matière d'emprunt et de prêt. Elle maintient des niveaux adéquats de revenus nets, de liquidités et de réserves; contrôle en permanence la solvabilité de ses emprunteurs; et exige des pièces justificatives techniques, financières et économiques détaillées pour tous les projets bénéficiant de prêts.

Structure du capital

La structure financière de la Banque constitue un élément essentiel de sa vigueur. Au 31 décembre 2001, son capital autorisé s'élevait à 43 milliards 834 millions de dollars. Le capital souscrit se compose d'un capital versé et d'un capital exigible et se chiffre à 43 milliards 628 millions de dollars. En 2001, le

montant total des emprunts s'est élevé à 1 milliard 607 millions de dollars, dont 1 milliard 207 millions de dollars au titre de fonds à moyen et à long terme, par le biais de 15 placements privés structurés et de 2 émissions en souscription publique.

Politiques de prêts

La Banque est habilitée à attribuer ou à garantir des prêts aux pays membres en développement ou à leur gouvernement, à l'un quelconque de leurs organismes ou subdivisions politiques, et à des entreprises publiques et privées opérant dans ces pays, ainsi qu'aux entités internationales ou régionales s'occupant des questions de développement économique dans la région, ou à y participer.

Des crédits ne sont alloués que pour des projets ou programmes de développement hautement prioritaires. La Banque fournit un financement à ses emprunteurs afin de leur permettre de couvrir les dépenses en devises et finance les dépenses en monnaie nationale dans certains cas.

En règle générale, les membres de la Banque les moins avancés empruntent à des conditions concessionnelles auprès du Fonds asiatique de développement (FAD), tandis que les membres dont l'économie est plus forte empruntent sur les ressources ordinaires en capital.

Les activités de prêt de la Banque, fondées sur son programme de politique générale, complètent les prêts axés sur les projets, et visent à développer un secteur (ou sous-secteur) dans son ensemble et à améliorer sa performance par le biais de réformes de politique générale et de réformes institutionnelles appropriées à moyen et long terme.

La plupart des prêts de la Banque sont octroyés au secteur public, c'est-à-dire aux pays membres, ou, avec la garantie du gouvernement membre concerné, aux entreprises gouvernementales ou autres entités publiques. Toutefois, la Banque exécute également un programme de prêts visant à promouvoir le secteur privé dans les pays membres en développement par le biais de prêts directs aux entreprises privées et aux institutions financières, sans garantie de l'État. Elle est également habilitée par la Charte, à effectuer des investissements indirects et à garantir des valeurs ou à participer à leur garantie.

Principaux bénéficiaires de prêts

En 2001, le montant des prêts attribués aux secteurs public et privé s'est chiffré à 5 milliards 339 millions de dollars pour 76 prêts concernant 60 projets. Le montant moyen des prêts en 2001 était de 70 millions de dollars. Les prêts octroyés aux gouvernements ont dépassé 5 milliards 301 millions de dollars pour 57 projets, comprenant un montant de 3 milliards 940 millions de dollars pour 26 prêts financés à l'aide des ressources ordinaires en capital et de 1 milliard 362 millions de dollars au titre de 46 prêts octroyés à des conditions concessionnelles par le Fonds asiatique de développement. Les prêts consentis sans garantie de l'État au secteur privé se sont chiffrés à un montant de 37,5 millions de dollars (quatre prêts pour trois projets). L'Inde a reçu le montant le plus important (1,5 milliard de dollars – soit 28 %), suivie par la Chine, le Pakistan et l'Indonésie.

Hong Kong (Chine), la République de Corée, Singapour et Taipei (Chine) sont considérés comme ne devant plus bénéficier de l'assistance ordinaire de la Banque. Seuls des prêts financés par prélèvement sur les ressources ordinaires en capital sont

attribués aux pays emprunteurs de la région les plus avancés. La plupart de ces pays sont orientés vers l'économie de marché et comprennent trois membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (Malaisie, Philippines et Thaïlande). Fidji et deux pays d'Asie centrale, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan. La Chine, l'Inde, Nauru et l'Indonésie peuvent obtenir des prêts financés par prélèvement sur les ressources ordinaires en capital, avec des montants limités prélevés sur le FAD [bien que ses ressources ne soient pas disponibles pour la Chine et l'Inde pendant la huitième période de reconstitution des réserves du Fonds (FAD VIII)]. Les pays ayant accès à des montants limités au titre des ressources ordinaires en capital, en plus de celles du FAD sont les suivants : Bangladesh, Îles Cook, Îles Marshall, Micronésie, Pakistan, Sri Lanka, Tonga et Viet Nam.

Types de projets de développement faisant l'objet d'un financement

Les prêts octroyés par la Banque servent à promouvoir la mise en valeur des ressources énergétiques et le développement de l'agriculture, des transports, des communications et d'autres infrastructures de base. Les projets financés par ces prêts ont pour objet de doter les pays bénéficiaires d'une base économique plus saine, afin de leur permettre d'atteindre des niveaux de croissance économique plus élevés et soutenus. La Banque finance également le développement de systèmes financiers dans les pays membres en développement et la mise en oeuvre de projets à petite et moyenne échelle, pour la plupart dans le secteur privé, par le biais de prêts à des intermédiaires financiers dans les pays emprunteurs, qui rétrocèdent les fonds de la Banque au titre de ces projets.

Compte tenu de l'évolution des besoins et des impératifs des pays membres en développement et de l'environnement international, la Banque consent également des prêts pour financer des projets visant à répondre aux préoccupations sociales et environnementales liées à la lutte contre la pauvreté, à améliorer la condition de la femme, à valoriser les ressources humaines (y compris la planification de la famille) et à promouvoir la bonne gouvernance et la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.

Avec l'adoption de sa nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté, la Banque a recentré ses activités sur l'objectif fondamental de la lutte contre la pauvreté. Toutes ses activités doivent contribuer, directement ou indirectement, à réduire la pauvreté en développant la région Asie-Pacifique.

Assistance technique

Elle appuie les initiatives en matière d'assistance technique préparatoire aux projets, d'assistance technique consultative et opérationnelle et d'assistance technique régionale. En 2001, la Banque a approuvé 257 subventions à cette fin, d'une valeur totale de 146 millions de dollars. Les initiatives en matière d'assistance technique préparatoire ont porté sur 64 projets d'une valeur de 40 millions de dollars, tandis que l'assistance technique consultative et opérationnelle a porté sur 142 projets d'une valeur de 76 millions de dollars. Les 51 projets restants, d'une valeur de 30 millions de dollars, concernaient l'assistance technique régionale.

Subventions

Les subventions allouées par divers organismes bilatéraux et multilatéraux représentent une source de financement de plus en plus importante pour les activités

opérationnelles. En 2001, 16 projets ont bénéficié de subventions d'une valeur totale de 93 millions de dollars. Sur ce montant, huit projets ont reçu environ 24 millions de dollars du Fonds japonais pour la réduction de la pauvreté; huit projets, qui avaient bénéficié de prêts de la Banque au cours de l'année, ont également reçu des subventions d'une valeur totale de 70 millions de dollars des gouvernements australien, britannique, danois et néerlandais et du Fonds pour l'environnement mondial.

Cofinancement

La Banque s'efforce activement de cofinancer des projets avec des sources officielles et commerciales de financement et des sources de crédit à l'exportation, afin de compléter l'assistance qu'elle fournit à des projets du secteur public et du secteur privé exécutés dans les pays membres en développement. Le cofinancement fournit des fonds venant s'ajouter aux montants prévus par la Banque et permet généralement d'améliorer les modalités des prêts lorsqu'il est associé à ses prêts directs. À ce sujet, la Banque maintient des relations étroites avec d'autres organismes de développement internationaux, notamment ceux des Nations Unies, et agit en tant qu'administrateur pour un certain nombre d'organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, ou a mis au point des montages financiers avec eux. Des organismes commerciaux se sont également associés à la Banque pour cofinancer des projets dans la région et celle-ci continue de promouvoir le cofinancement commercial. À la fin de 2001, le montant total du cofinancement organisé à l'appui des opérations bénéficiant de l'assistance de la Banque se chiffrait à 36 milliards de dollars pour 580 projets et programmes.

Conclusion

Les activités de prêts prévues par la Banque portent sur de nombreux domaines prioritaires pour lesquels des échanges plus intensifs avec l'Assemblée générale seraient mutuellement avantageux, notamment en ce qui concerne les programmes axés sur les infrastructures sociales, l'environnement et le développement social. Dans ce contexte, la Banque a conclu des protocoles d'accords avec la Banque mondiale et le FMI, des mémorandums d'accord avec le PNUD, le FIDA et la FAO, et négocie actuellement des mémorandums d'accord avec l'OIT et l'OMC. Elle demeure résolue à coopérer avec ces participants et tous les autres intervenants afin de promouvoir le processus de développement en vue de la réalisation, d'ici à 2015, des objectifs de développement international fixés par la communauté internationale. Conformément à ces objectifs communs, la Banque considère que le renforcement de ses liens avec l'ONU, qui résulterait de l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, serait approprié et mutuellement avantageux. En application de la décision de son Conseil des directeurs, la Banque demande donc le statut d'observateur, afin de couvrir tous les organes relevant du cadre de l'Assemblée.

La Banque en ligne

Informations générales

<<http://www.adb.org>>

Informations financières

<<http://www.adb.org/finance>>

Asian Recovery Report 2000

<<http://aric.adb.org>>

Bloomberg Presentation

ASDB <GO>

Annexe II

Résumé du rapport annuel de la Banque asiatique de développement, 2001

De nombreuses tragédies ont eu lieu en 2001 dans la région de l'Asie et du Pacifique et la Banque asiatique de développement a eu, pour cette raison, de nombreuses tâches à accomplir. En effet, des séismes se sont produits en Inde et au Tadjikistan, un hiver effroyable a frappé la Mongolie et le terrorisme a secoué le monde. Les exportations, le tourisme, l'investissement étranger ont chuté, et les marchés monétaires et financiers ont été beaucoup plus instables, en raison de l'impact des événements du 11 septembre sur la confiance des consommateurs et des investisseurs. Cela a été en outre une année de croissance lente et inégale partout dans le monde, une année où la conjoncture économique extérieure a suscité des difficultés pour un grand nombre des pays en développement membres de la BAD; 2001 a en outre été une année où la BAD a abordé de front le problème de sa réorganisation afin de répondre aux besoins complexes de développement que connaît la région.

L'année 2001 a également été une année de coopération, de consultations et d'engagements; les nations se sont, en effet, unies pour lutter contre le terrorisme, les organisations multilatérales et les gouvernements, le secteur public et le secteur privé ont fait converger leurs forces pour remédier aux graves problèmes de la pauvreté. Cela a été une année où le secteur public et le secteur privé ont commencé à adapter leurs procédures et leurs pratiques pour mieux respecter les normes internationales de responsabilité comptable, de transparence des écritures et de divulgation des données financières. Cela a été aussi une année où les nations ont coopéré et où la diversité et les objectifs communs ont été réconciliés par la consultation et le dialogue.

La BAD a relevé les défis de l'année 2001 : elle s'est renforcée, avec l'approbation de politiques et de stratégies essentielles; elle a encouragé la participation et les partenariats et elle a accordé des prêts et une assistance technique là où c'était nécessaire.

En 2001, directement ou par délégation donnée à son président, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé 76 prêts, d'un montant total de 5,3 milliards de dollars, 3 investissements de portefeuille d'une valeur de 30,4 millions de dollars, 257 projets d'assistance technique représentant 146,4 millions de dollars et des subventions à 16 projets pour un total de 93,8 millions de dollars. Une aide d'urgence a été approuvée pour la région du Gujarat (un des États de l'Union indienne) frappée par le séisme, et une aide a été accordée aux pays membres en développement affectés par les séquelles des événements du 11 septembre (l'Afghanistan, le Pakistan et les Républiques d'Asie centrale).

Renforcement de la structure de la Banque

Les politiques approuvées en 2001, qui sont analysées dans le rapport annuel, sont le résultat de consultations avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), d'autres organisations internationales et d'autres parties prenantes, dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique, ou d'examen

internes des priorités et des opérations. Étroitement liées entre elles, ces politiques renforcent la structure de la BAD.

En mars, le Conseil d'administration a approuvé le plan-cadre à long terme 2001-2015, un plan de 15 ans qui permettra à la BAD de lutter contre la pauvreté sur tous les fronts. S'inspirant de la Stratégie de réduction de la pauvreté, de 1999, et de la Stratégie du développement du secteur privé, de 2000, ce plan-cadre à long terme (PCLT) vise la croissance économique durable, un développement social sans exclusive et une bonne conduite des affaires publiques.

Le PCLT expose des principes de réduction concrets de la pauvreté; il faut d'abord s'assurer que les pays membres en développement contrôlent bien leur propre programme de réduction de la pauvreté, mais il faut aussi prévoir des partenariats stratégiques et enfin pouvoir mesurer l'impact effectif sur le développement des actions menées.

Le Conseil a également approuvé la Stratégie à moyen terme 2001-2005, qui constitue le lien logique entre le Plan-cadre à long terme et les activités que la BAD entreprendra dans les pays membres en développement au cours des cinq prochaines années. Conçue pour accroître l'impact sur le développement de l'aide de la BAD, cette stratégie à moyen terme recommande un engagement plus important de la Banque dans la solution des problèmes du choix des politiques et des problèmes institutionnels qui correspondent aux thèmes qu'elle a choisis. Cette stratégie à moyen terme renforce le rôle directeur que joue la BAD dans la coopération régionale – l'un des atouts de la Banque – et réitère l'importance de la croissance économique dans la lutte contre la pauvreté. La Stratégie à moyen terme préconise aussi des investissements dans l'équipement nécessaire pour faciliter la croissance et accroître la productivité dans les zones rurales et les zones urbaines, ainsi que dans l'infrastructure sociale et les services indispensables au développement humain, le but visé étant une croissance susceptible d'améliorer le sort des groupes défavorisés.

La Stratégie à moyen terme se traduit en décisions concrètes dans les rapports de stratégie et de programme de pays. Leur mise à jour – faite en coopération avec les autorités de chacun des pays membres en développement – met l'accent sur un modèle de développement à l'échelle du pays et veille à ce qu'une perspective propre des pays membres en développement figure bien dans le choix des opérations de la Banque.

Plusieurs procédures et politiques opérationnelles ont été approuvées en 2001. Reconnaissant le puissant impact de la télématique et des technologies de l'information et de la communication dans le développement social et économique de l'Asie et du Pacifique, la BAD a adopté une démarche qui consiste à aider ses membres en développement à saisir les occasions nouvelles offertes par la télématique. Cette nouvelle stratégie – intitulée « Vers un "développement branché" en Asie et dans le Pacifique : un modèle nouveau de l'application de la télématique au développement » – crée un climat propice à l'essor de la télématique, cherche à créer un potentiel de ressources humaines afin de mieux diffuser une connaissance au moins élémentaire de la télématique, et développe les applications et l'informatisation des activités soutenues par la Banque asiatique de développement.

Il ne fait pas de doute que la lutte contre la pauvreté est considérablement facilitée et accélérée par une croissance économique rapide. Le secteur privé, par le

canal de l'investissement et de la création d'emplois, peut jouer un rôle décisif dans la réduction de la pauvreté en Asie. En 2000, le Conseil a approuvé la première Stratégie complète de développement du secteur privé de la BAD, qui confirme le rôle des opérations que la BAD réalise avec le secteur privé dans le but d'apporter une impulsion à l'investissement privé par un financement direct ou grâce à des instruments de réduction des risques. En 2001, le Conseil d'administration a confirmé la contribution de la BAD à des projets infrastructurels, à des caisses d'équipement et à des institutions financières intermédiaires, et elle a veillé à ce que cette aide soit orientée vers l'obtention d'effets tangibles sur le développement et vers des effets d'entraînement.

La coopération régionale, la croissance écologiquement rationnelle et le développement du secteur privé figurent également en bonne place dans la Stratégie du Pacifique pour le nouveau millénaire, adoptée en 2001. Cette stratégie vise notamment une rationalisation du secteur public et une augmentation très forte des investissements réalisés par le secteur privé, qui sont un moyen de réduire la vulnérabilité physique et économique des habitants de la région et de résoudre les problèmes de gouvernance.

Renforcement des partenariats : la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale

Un mémorandum d'accord sur les dispositions administratives de coopération, signé en 2001 par la Banque asiatique de développement et par la Banque mondiale, quand il prendra effet, assurera une meilleure coordination, améliorera les communications entre les deux banques et permettra une meilleure répartition des tâches et donc un regain d'efficacité. Le mémorandum d'accord prévoit les structures et les processus grâce auxquels les deux banques pourront travailler ensemble plus étroitement. Il préconise également d'appliquer un protocole commun, déjà signé, portant sur la collaboration entre les deux institutions, dont on attend qu'il facilite la préparation des stratégies de réduction de la pauvreté. Les procédures opérationnelles et les processus seront harmonisés; on devrait voir ainsi se produire une augmentation de l'efficacité des opérations des deux institutions au niveau des pays comme au niveau institutionnel.

Les équipes dirigeantes des deux institutions examineront ensemble les progrès accomplis dans l'application de ces principes et rendront compte de leurs constatations à leurs conseils d'administration respectifs.

Approuvée par le Conseil en 2001, la nouvelle politique de « l'eau pour tous » encourage également la coopération régionale. Il y est souligné que l'eau est un bien économique d'importance décisive qu'il faut ménager avec le plus grand soin afin de soutenir la croissance et de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Cette politique affirme qu'il faut appliquer aux problèmes de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau une méthode intersectorielle cohérente. Le souci d'économiser l'eau et le principe de la participation collective à la protection des ressources en eau figurent également parmi les hypothèses de travail retenues.

Les principes de base de l'action de la Banque asiatique de développement ont encore été affirmés avec l'approbation, en septembre 2001, de la stratégie de protection sociale. Faisant partie intégrante de la lutte de la BAD contre la pauvreté, cette stratégie préconise d'aider les populations vulnérables à mieux gérer les risques et à développer leur propre capital humain.

Élargir les partenariats

Déplacements du Président de la Banque dans plusieurs pays en développement

M. Chino, le Président de la BAD, a diffusé le message de la BAD dans plusieurs pays membres en développement et durant les conférences internationales tenues en 2001. Il a été le premier président d'une banque multilatérale de développement à se rendre au Pakistan après le 11 septembre. M. Chino a pu constater directement les effets qu'un long isolement a exercés sur le peuple afghan. Il a pu faire la synthèse de cette expérience quand il s'est rendu ensuite à Washington à la Réunion de hauts fonctionnaires sur l'aide au relèvement de l'Afghanistan, coprésidée par le Japon et par les États-Unis.

Toujours en 2001, M. Chino a assisté à la réunion de la Confédération des chambres de commerce et d'industrie d'Asie et du Pacifique qui s'est tenue à Batam (Indonésie), où il a réaffirmé la ferme volonté de la BAD de soutenir les efforts que font les gouvernements de la région dans le sens de la réforme de la réduction de la pauvreté; il s'est rendu dans quatre pays d'Asie centrale, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Il a inauguré les missions résidentes de la BAD en République populaire démocratique lao, en Mongolie et aux Philippines; il a participé à la réunion des ministres des finances et de la coopération économique de l'Asie et du Pacifique, qui a eu lieu à Suzhou (Chine).

Déplacements des membres du Conseil d'administration

Un groupe de membres du Conseil d'administration s'est rendu au Cambodge et au Viet Nam du 24 février au 10 mars; un autre groupe s'est rendu en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et au Tadjikistan du 27 août au 12 septembre.

Ces déplacements ont offert aux membres du Conseil d'administration l'occasion de mieux comprendre les paramètres du développement dans les pays membres en développement et d'examiner les priorités et les facteurs limitatifs de l'action des équipes dirigeantes nationales, de la société civile, des ONG et d'autres entités, dans la perspective propre à chacun des pays concernés. Ces visites ont également permis aux membres du Conseil d'administration d'examiner les projets de développement soutenus par la BAD, d'en mieux connaître l'état d'avancement et de mieux peser les difficultés que rencontrent les gouvernements des pays membres en développement. Ils ont pu apprécier la coordination entre les différentes institutions, et notamment dans les domaines où on a pu éviter les doubles emplois; ces visites ont également offert aux partenaires de la Banque les moyens de mieux comprendre le travail qu'elle accomplit dans chacun des pays membres en développement.

Le renforcement des partenariats : la Banque asiatique de développement et l'Organisation des Nations Unies

Les deux organismes ont en commun une volonté de réduire la pauvreté. Tous deux souscrivent également à l'idée que seul un régime démocratique peut y parvenir. Et, en mai 2001, la BAD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont réaffirmé leur volonté commune en signant un mémorandum d'accord prévoyant un partenariat stratégique.

Ce mémorandum d'accord précise les domaines thématiques prioritaires et les modalités de la coordination entre les deux organismes. Il prévoit l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec la coopération de la BAD et d'autres organismes des Nations Unies – en particulier pour mieux coordonner l'aide et pour préparer des bilans communs de pays, les stratégies et programmes nationaux à mettre en place, et une base de données commune qui renfermerait des indicateurs de pauvreté et une batterie d'autres indicateurs sociaux.

Les directives convenues prévoient une réunion annuelle de consultation afin de mieux surveiller les progrès accomplis grâce à ce partenariat. Elles précisent également qui seront les interlocuteurs réciproques, pour chacun des domaines thématiques de coopération, afin de dégager les possibilités de coopération et de prendre les premières mesures nécessaires pour les exploiter.

Les initiatives prévues par ce partenariat concernent la coopération au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement consignés dans la Déclaration du Millénaire, qui concernent principalement la lutte contre la pauvreté, ainsi que la négociation d'un accord-cadre incluant le personnel de la Banque asiatique de développement parmi les catégories de personnes visées par les dispositions prises par l'Organisation des Nations Unies en matière de sécurité.

(Légende photo)

De gauche à droite : Ram Binod Bhattarai, Ju Kuilin, Maarten Verwey, Osamu Tsukahara, Yasuro Narita, S. L. Seneviratne, Jusuf Anwar, P. G. Mankad, Cayetano W. Paderanga, Jr., Miranda Rawlinson et Pascal Grégoire

Au Cambodge et au Viet Nam, le Conseil d'administration a recommandé que la Banque s'attache à accroître les versements sur prêts en vue de renforcer l'application, et de réduire le nombre des régions et secteurs dans les rapports de stratégie et de programme de pays. Les directeurs ont noté que les autorités vietnamiennes étaient préoccupées par l'utilisation de consultants dans le cadre des projets et ils ont recommandé d'étudier les questions. Ils ont noté que le programme d'assistance technique devrait être induit par la demande et établi en pleine consultation avec les gouvernements des pays membres en développement. Le

Conseil d'administration a recommandé aussi que la BASD envisage d'établir une ligne de crédit pour les petites et moyennes entreprises comme demandé par le secteur privé.

Documents directifs et rapports choisis discutés par le Conseil d'administration en 2001

Documents directifs, financiers et administratifs

- Water for All: The Water Policy of the Asian Development Bank, 16 janvier 2001
- Review of the Partial Risk Guarantee of the Asian Development Bank, 30 janvier 2001
- Promoting Good Governance – ADB's Medium-Term Agenda and Action Plan, 1er février 2001
- Policy on Performance-Based Allocation for Asian Development Fund Resources, 13 mars 2001
- Long-Term Strategic Framework of the Asian Development Bank (2001-2015), 14 mars 2001
- Cooperation with Canada, 15 mars 2001
- A Pacific Strategy for the New Millennium, 20 mars 2001
- Review of the Asian Development Bank's Income Outlook and Allocation of 2000 Net Income, 29 mars 2001
- Borrowing Program for 2001, 28 mai 2001
- Cooperation with the Governments of the United Kingdom and Northern Ireland – Grant Fund for Technical Assistance, 7 juin 2001
- Review of the Asian Development Bank's Financial Loan Products, 19 juin 2001
- A Review of Loan Loss Provisioning Policy for ADF, 26 juin 2001
- Financing Technical Assistance (2001-2004), 26 juin 2001
- Cooperation with Japan – Japan Fund for Information and Communication Technology, 31 juillet 2001
- Streamlining the Approval Process of the Board of Directors through More Efficient Use of the Summary Procedure for Loan Proposals, 23 août 2001
- Private Sector Operations – Strategic Directions and Review, 3 septembre 2001
- Social Protection Strategy, 13 septembre 2001
- Medium-Term Strategy (2001-2005), 8 octobre 2001
- Reorganization of the Asian Development Bank, 9 octobre 2001
- Work Program and Budget Framework (2002-2004), 11 octobre 2001

- Governance Cooperation Fund, 27 novembre 2001
- ADB Institute – Work Program and Budget for 2002, 14 décembre 2001
- Modifying the Conditions of Transformation of Pool-Based Loan Products to LIBOR-Based Loan Terms, 18 décembre 2001

Documents de travail

- Financial Technical Assistance (2001-2004), 18 janvier 2001
- Loan Terms for Poverty Interventions in Borrowers that Have Access Only to Ordinary Capital Resources, 27 mars 2001
- Policy on Education, 24 avril 2001
- Review of the Asian Development Bank's Liquidity Policy, 28 novembre 2001

Le Conseil d'administration a noté les problèmes de développement similaires rencontrés par l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Tadjikistan, en particulier ceux liés au fait qu'il s'agit de pays sans littoral et en transition. Parallèlement, chacun de ces pays se heurte à des problèmes particuliers. Le Conseil a conclu que la coopération régionale entre les trois pays est importante, mais qu'il n'est pas justifié d'appliquer une approche commune à l'égard de leurs problèmes de développement simplement du fait de la situation géographique de ces pays. L'accent mis par la Banque sur chaque pays est par conséquent particulièrement utile. Le Conseil a noté aussi la volonté de chaque pays membre en développement d'avoir la maîtrise de ses programmes de développement, ce qui l'a conduit à conclure qu'il est important de veiller à ce que les programmes de la Banque soient flexibles, de même que leurs procédures. La distance qui sépare les pays membres en développement du siège de la Banque met en évidence qu'il est nécessaire d'avoir une mission résidente dans chaque pays; le Conseil a noté que la plupart des grandes institutions financières multilatérales disposaient déjà d'une mission dans les trois pays. L'importance de la mission de la BAsD au Kazakhstan a été notée et la nécessité d'établir des missions en Azerbaïdjan et au Tadjikistan en vue de faciliter une coordination de l'aide et une planification des programmes plus efficace a été soulignée.

Organismes de financement

La coopération de la BAsD avec les autres organismes de financement et la coordination de ses activités avec ceux-ci ont été renforcées en 2001. La BAsD, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement ont établi une évaluation préliminaire des besoins pour le relèvement et la reconstruction de l'Afghanistan qui devait être présentée à la Conférence ministérielle sur la reconstruction de l'Afghanistan à Tokyo en janvier 2002. Le Gouvernement japonais et la BAsD ont créé le Japan Fund for Information and Communication Technology en vue de faciliter la réalisation de progrès dans le domaine des technologies de la communication et de combler le fossé numérique en Asie et dans le Pacifique. La BAsD a signé un mémorandum d'accord sur les arrangements administratifs avec la Banque mondiale et a aussi contribué à élaborer un cadre de développement intégré et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Fonctionnement

En 2001, le Conseil d'administration s'est réuni officiellement à 62 reprises, y compris les réunions à huis clos, et a tenu 19 réunions informelles, y compris des réunions d'information, des séminaires de discussion et des exposés.

Sur le montant de 5 339 millions de dollars approuvé par le Conseil pour 76 prêts couvrant 60 projets, la part la plus importante est allée au secteur des transports et des communications. Soixante-douze prêts d'une valeur totale supérieure à 5 301 millions de dollars pour 57 projets ont été octroyés avec une garantie du Gouvernement – 3 940 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 1 362 millions de dollars provenant du Fonds asiatique de développement. Quatre prêts, d'une valeur totale de 37,5 millions de dollars ont été approuvés pour trois projets du secteur privé, dont le premier appui du secteur privé à des secteurs sociaux pour l'éducation et les soins de santé. Le Conseil a approuvé aussi trois prises de participation d'une valeur totale de 30,4 millions de dollars.

Le Conseil a approuvé directement ou par l'intermédiaire du Président habilité 257 dons d'assistance technique d'une valeur totale de 146,4 millions de dollars dont 59,8 millions de dollars prélevés sur le Fonds spécial d'assistance technique, 53,8 millions de dollars prélevés sur les contributions ordinaires et supplémentaires au Japan Special Fund, 16,1 millions de dollars prélevés sur la Asian Currency Crisis Support Facility et 16,7 millions de dollars d'autres sources.

Les conseils et leurs fonctions

La Banque asiatique de développement est gouvernée par un Conseil des gouverneurs qui, à la fin de 2001, était composé de 59² membres (43 de la région et 16 hors zone). Conformément à l'article 28 de la Charte fondatrice de la BASD, le Conseil des gouverneurs est investi de tous les pouvoirs de la BASD. À son tour, les Gouverneurs délèguent les pleins pouvoirs au Conseil d'administration à l'exception de ceux qui sont spécialement réservés aux Gouverneurs en vertu de la Charte.

Le Conseil des gouverneurs se réunit officiellement une fois par an pour la réunion annuelle de la BASD. Pour les résolutions approuvées par le Conseil des gouverneurs en 2001 et la liste de ses membres, voir appendices 1 et 2.

Conformément à l'article 28 de la Charte, le Conseil des gouverneurs élit un Conseil d'administration de 12 membres, 8 élus par les membres de la région et 4 par les membres hors zone (voir appendice 3). Chaque directeur nomme un directeur adjoint. Le Président de la Banque asiatique de développement préside le Conseil d'administration. En 2001, le Conseil des gouverneurs a réélu à l'unanimité le Président Tadao Chino pour un nouveau mandat de cinq ans commençant le 24 novembre 2001.

Le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions à plein temps au siège de la Banque à Manille (Philippines) et tient des sessions périodiques officielles et à huis clos. Les Directeurs exercent leurs pouvoirs et fonctions en supervisant l'établissement des états financiers de la BASD, en approuvant le budget

² Le Portugal est devenu membre de la BASD le 2 avril 2002, portant le nombre total de membres à 60.

administratif de la Banque et en examinant et en approuvant les documents directifs et toutes les opérations de prêts, de participation et d'assistance technique.

Fourniture d'un appui : le Bureau du Secrétaire

Le Bureau du Secrétaire fournit des conseils et des avis au Conseil des gouverneurs, au Conseil d'administration et au Président. Ses autres fonctions principales sont les suivantes : aider à organiser la Réunion annuelle; établir le calendrier du Conseil d'administration et organiser et faciliter les réunions du Conseil et de ses comités; éditer, classer et distribuer les documents du Conseil; gérer les conditions de recrutement des cadres et du Conseil; gérer les demandes d'adhésion à la BASD; administrer la fonction d'inspection; et fournir un appui et des services protocolaires.

En 2001, pour faciliter l'examen par le Conseil des projets de prêt, la procédure de résumé a été revue. Des processus ont été mis au point en vue de discuter les rapports sur les stratégies et programmes de pays et leurs mises à jour lors des réunions du Conseil, et un système intégré de gestion des documents a été mis en place. Le processus de réélection du Président a été organisé. Une nouvelle liste d'experts indépendants pour la fonction d'inspection a été établie, et la première inspection a commencé. Des séminaires publics sur la fonction d'inspection se sont tenus en République démocratique populaire lao et au Népal, et huit séminaires destinés au personnel de la Banque se sont tenus au siège. La trente-quatrième Réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la BASD s'est tenue à Honolulu (Hawaii) du 9 au 11 mai 2001.

Lors de réunions informelles, les administrateurs ont examiné plusieurs questions, notamment les stratégies nationales, le processus d'établissement des rapports sur les programmes et les mises à jour, la collaboration avec des ONG et une approche stratégique des technologies de l'information et de la communication pour la région de l'Asie et du Pacifique.

Comités du Conseil d'administration

En 2001, le Conseil d'administration était composé de quatre comités permanents et d'un comité de travail. Voir l'annexe 4 pour la liste des membres.

Comité de vérification des comptes

Les tâches relatives à l'évaluation des opérations qui relevaient du Comité de vérification des comptes ont été transférées, en 2001, au nouveau comité d'évaluation de l'efficacité du développement créé par le Conseil d'administration. Ce transfert d'activités a permis au Comité de vérification des comptes de privilégier les contrôles internes et les vérifications tant internes qu'externes. Dans son rapport 2000-2001, le Comité a mis l'accent sur l'examen de l'incidence des nouvelles normes de comptabilité générale (FAS 133) de la Banque asiatique de développement. Il a insisté sur la nécessité de suivre attentivement l'évaluation de la politique actuelle des banques multilatérales de développement en matière de critères à adopter pour la prise de décisions financières et l'utilisation de trois cadres comptables parallèles. Le Comité a supervisé la procédure d'appel d'offres concernant des vérificateurs externes des comptes pour la période 2001-2004 et il a

entériné la reconduction de Pricewaterhouse Cooper LLP; il a examiné et approuvé le programme de travail du Bureau du Contrôleur général pour 2001, notamment les activités du groupe de lutte contre la corruption; il a recommandé de désigner le nouveau Département régional et du développement durable en tant que centre de coordination des activités de bonne gouvernance au sein de la Banque asiatique de développement; et il a assuré le suivi des contrôles opérationnels internes dans le cadre de l'élaboration d'INTEGRA, le système informatique intégré en cours d'installation à la Banque.

Comité d'examen du budget

Le Comité d'examen du budget s'est réuni en juin 2001 pour analyser l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la stratégie informatique et technologique, les orientations futures de la Banque en matière de technologies de l'information et les dépenses d'investissement pour 1998-2002. En novembre, il a étudié les propositions budgétaires de la direction pour 2002, les activités réalisées en 2001 et les plans de travail des services et bureaux de la Banque pour 2002.

Lors de cette réunion, le Comité a fait observer que, dans l'ensemble, les sous-projets concernant la plupart des stratégies informatiques et technologiques avaient progressé de façon satisfaisante. Tout en constatant des délais dans l'installation du système INTEGRA, il a souligné la nécessité d'assurer une interface opérationnelle entre INTEGRA et les autres systèmes prévus et de les coordonner rapidement pour garantir une production de données et un flux d'informations continus afin de maximiser l'intégration du système.

En novembre, le Comité a pris note des bénéfices escomptés de la nouvelle structure régionale du département, notamment en termes de services aux pays membres en développement et il s'est concentré sur les approches à long terme. Il a fait remarquer que les bons résultats en termes de réorganisation dépendraient de l'efficacité du Département régional du développement durable. Il a souligné le rôle essentiel joué par le Comité de la gestion des compétences dans la bonne coordination des départements et des bureaux concernés ainsi que l'importance des nouvelles procédures internes dans l'amélioration de l'efficacité et de la productivité et dans la réduction des coûts des transactions.

Le Comité a constaté que la multitude des mandats et politiques approuvés au cours des cinq dernières années pesait de plus en plus lourdement sur les ressources de la Banque et qu'il convenait de les doter de ressources financières et humaines adéquates.

Le Comité s'est félicité de la mise en oeuvre de directives environnementales et sociales pour les opérations du secteur privé et a suggéré au Département des opérations du secteur privé de chercher de nouveaux moyens de réduire la pauvreté. Il a fait observer que la gestion du portefeuille de la Banque était aussi importante que la prise en charge des projets et il a insisté sur la nécessité de trouver de nouvelles méthodes pour évaluer les résultats de l'assistance fournie par la Banque.

Le Comité a signalé que le passage à une politique de crédit basée sur le LIBOR (taux interbancaire moyen des eurodollars à Londres) nécessiterait une modification radicale des systèmes comptables et une équipe solide pour garantir que tant la Banque que ses pays membres en développement en tirent pleinement profit.

En ce qui concerne le budget, le Comité a recommandé instamment à la Banque de chercher à concrétiser en termes budgétaires le coût de la mise en oeuvre des politiques et autres initiatives clefs et, dans la mesure du possible, les bénéfices escomptés en termes de démultiplication des effets de l'assistance fournie par la Banque. Il a demandé des précisions sur la répartition des frais entre les dépenses d'assistance technique et administratives internes, et a insisté sur la nécessité pour la Banque de conserver une approche rigoureuse en différenciant les dépenses d'assistance technique des dépenses administratives internes.

Le Comité a appelé l'attention sur plusieurs programmes de formation clefs ayant pour objectif de renforcer les capacités des chefs de mission. Il a également insisté pour que plus d'efforts soient faits au niveau du recrutement et de la progression de carrière des cadres femmes et pour que l'on tienne compte des aspects financiers, personnels, professionnels et de la sécurité pour faciliter leur recrutement et les inciter à rester.

Le Comité a recommandé l'adoption du budget pour 2002.

Comité de l'évaluation de l'efficacité du développement

Le Comité de l'évaluation de l'efficacité du développement, créé en décembre 2000, est devenu opérationnel en 2001. Il a pour mandat d'aider le Conseil d'administration à faire en sorte que les programmes et les activités de la Banque atteignent les objectifs fixés dans le domaine du développement et de garantir une utilisation rationnelle de ses ressources.

Le Comité a mis l'accent sur le programme d'évaluation des opérations et sur les résultats de la Banque. Il a examiné le programme de travail annuel du Département de l'évaluation rétrospective des opérations (OED), les programmes annuels relatifs aux projets et les rapports sur les résultats de l'assistance technique coordonnés par le Bureau des services des opérations centrales; analysé avec le personnel le rapport annuel sur l'examen des activités du Département de l'évaluation rétrospective des opérations pour 2000 et le rapport semestriel du Bureau des services des opérations centrales sur les résultats des prêts et des projets d'assistance technique pour la période se terminant le 31 décembre 2000 et il a établi les rapports du Comité à cet égard; finalement, il a examiné certains rapports d'évaluation du Département.

Le Comité a conclu que l'évaluation des activités de développement de la Banque, en 2001, avait été réalisée de façon satisfaisante et efficace.

Dans son rapport au Conseil d'administration, le Comité a souligné la nécessité de procéder à une évaluation réaliste des résultats obtenus et de la viabilité des projets menés à bien, ainsi que de déterminer et d'appliquer des mesures de suivi pour garantir la viabilité; d'incorporer des dispositions adaptées en termes de gestion et de maintenance au niveau de la conception des projets; de garantir la maîtrise du projet par le gouvernement et une participation à l'échelon local; de cibler particulièrement, autant que faire se peut, les populations défavorisées afin de garantir qu'elles bénéficient des projets; de donner la priorité aux réformes à long terme plutôt qu'à court terme; de poursuivre les efforts de renforcement des capacités pour la mise en oeuvre des projets dans les pays membres en développement; et de s'appuyer efficacement sur les missions résidentes de la Banque.

Comité d'inspection

En 2001, le Comité d'inspection a aidé à évaluer les candidats aux fins d'établir une nouvelle liste d'experts indépendants, qui ont été nommés en juillet 2001 par le Conseil d'administration pour des périodes de cinq ans expirant le 30 juin 2006.

Trente-cinq experts de 20 pays différents figurent dorénavant sur la liste qui peut être consultée sur le site de la banque : <<http://www.adb.org/inspection>>.

En avril 2001, le Comité a reçu une demande d'inspection du projet de gestion des eaux usées de Samut Prakarn, en Thaïlande, laquelle a été approuvée en juillet par le Conseil d'administration.

Le Comité a constaté avec inquiétude que certaines des politiques qui avaient été approuvées par le Conseil d'administration n'avaient pas encore été incorporées dans le Manuel des opérations, ce qui les excluait de toute inspection. Cette question est actuellement examinée par la direction.

Le Comité a constitué un groupe de trois experts (le Groupe d'experts) qui ont inspecté le projet en septembre 2001. Le Groupe a communiqué son rapport final à la direction de la Banque en décembre 2001.

En décembre également, le Comité a reçu une demande d'inspection du projet de développement des transports dans le sud de Sri Lanka.

Annexe III

Projet de résolution

Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Soucieuse de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque asiatique de développement,

1. *Décide* d'inviter la Banque asiatique de développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour donner effet à la présente résolution.
-